

TARIF DES PRESTATIONS

au 1^{er} janvier 2020

1 Quai de la Douane
CS 31472
33 064 Bordeaux Cedex
09 702 75 766

contact@musee-douanes.fr / www.musee-douanes.fr

I. Entrée au musée :

Tarif plein : 4 €

Tarif réduit (sur présentation de justificatifs) : 2 €

- Étudiants jusqu'à 25 ans,
- Enseignants,
- Personnes âgées de plus de 65 ans,
- Titulaires de carte famille nombreuse,
- Groupes à partir de 10 personnes (payantes)
- Accompagnateur titulaire mineur de la « Carte Culture »

Gratuité (sur présentation de justificatifs) :

- jeunes de moins de 18 ans,
- accompagnateurs de groupes (5 max pour les jeunes publics, 2 max pour les adultes à partir de 10)
- personnes handicapées ainsi qu'un accompagnateur,
- City PASS (Office du tourisme de Bordeaux)
- demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA,
- fonctionnaires des Douanes (en activité et retraités, français ou étrangers),
- détenteurs de cartes professionnelles (ICOM, presse, guides touristiques),
- titulaire de la « Carte Culture », carte « Bordeaux Découverte »,
- membres de l'A.H.A.D.

Certains partenariats (le Guide du Routard, City Pass, ...) ouvrent droit à des tarifs préférentiels, renseignements à l'accueil du musée.

II. Visites guidées du musée :

- Location d'audioguides : 2 €
- Parcours de découverte des collections par le personnel du musée : 50 € par groupe en sus du droit d'entrée, groupes de 10 à 25 personnes

- Droit de parole pour un guide extérieur : 20 € en sus du droit d'entrée
- Ateliers pédagogiques (scolaires) : 40 € par classe
- Activités ludiques (hors temps scolaires et individuels) : 20 € par groupe de 10 à 25 enfants
- Ateliers des vacances : forfait 5 € par enfant, 1 accompagnateur gratuit
- Les annulations hors délais (à moins de 15 jours) seront facturées selon le prix indiqué sur le devis validé lors de la réservation

III. Privatisation du musée :

Un forfait global est proposé sur demande, comprenant la location du lieu, auxquels s'ajoutent les frais de personnel (agents assurant la surveillance et la sécurité des lieux, des biens et des personnes) et de logistique (organisation de l'événement, protection des lieux). Ce forfait peut être minoré ou majoré selon les circonstances de l'événement. Toute demande de privatisation est soumise à l'approbation du directeur du Musée national des douanes.